

**DELIBERATION N° 2024-046**  
**DE LA COMMUNE DE REOTIER**  
**Séance du 31 octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le trente et un octobre,  
A 18 h 00 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Marcel CANNAT Maire.

**Date de la convocation** : 22 octobre 2024

**Nombre de Conseillers** :

**En exercice** : 11

**Présents** : 8

**Votants** : 11

**Étaient présents** : Marcel CANNAT, Michel MOURONT, Roland MARSEILLE, GRAZIANO Antoine, Marc CASTELLACCI, Dominique COLLOMB, Joël GAUTHIER, Damien GANDELLI.

**Procuration de** : Michel COLLOMB à Roland Marseille  
Mariette PIOVESAN à Antoine GRAZIANO  
Hervé CASTILLO à Marcel CANNAT

**Secrétaire de séance** : Michel MOURONT

**OBJET** : Travaux de requalification des Aménagements existants du site de la fontaine pétrifiante de Réotier- Aménagement paysager/Curage des mares. Attribution du marché.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la consultation des entreprises pour le marché de travaux de requalification des aménagements existants du site de la fontaine pétrifiante a été lancée le 9 août 2024 pour une remise des offres au 18 septembre 2024. L'entreprise CHARLES QUEYRAS TP a déposé une offre pour la totalité du marché et l'entreprise BOREL BTP a déposé une offre seulement pour le lot « curage des mares ».

Après analyse des offres par le bureau d'études MG Concept, et après concertation lors de la dernière réunion de travail des élus, il s'avère qu'il ne sera pas donné suite au lot « curage des mares » car le prix proposé par chacune des deux entreprises excède les crédits budgétaires alloués à ce marché. Une nouvelle consultation sur simple devis a été proposée afin d'avoir des propositions en adéquation avec le budget communal.

En ce qui concerne l'aménagement paysager, une phase de négociation a été engagée avec l'unique entreprise qui a candidaté et son offre s'élève à la somme de 110 030.20 € HT.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de valider les éléments ci-dessus et d'attribuer le marché de travaux de requalification des aménagements existants du site de la fontaine pétrifiante de Réotier à l'entreprise Charles Queyras TP pour un montant total de 110 030.20 € HT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :11 voix Pour – 0 Contre – 0 Abstention**

- **Approuve** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **Décide** d'attribuer le marché de travaux de requalification des aménagements existants du site de la fontaine pétrifiante de Réotier à l'entreprise Charles Queyras TP pour un montant total de 110 030.20 € HT et prévoira cette somme au budget général.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant pour signer les documents nécessaires afin de mettre en œuvre la réalisation du projet.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,  
Marcel CANNAT

